L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CO.
NO. 87, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Deux piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; six piastres pour la feuille double; pour le champagne et publicité trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Ancun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés, à moins que l'abonné qui voudra cesser d'être abonné ne donne avis par écrit, avec abonnement avant le terme de l'abonnement ne sera arrêté.

ANNONCES: Une piastre par ligne de chaque longue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans une annonce régulière, doit être payé comme une nouvelle insertion. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENTS pour les villes américaines: Les artistes et personnes isolées (agences de théâtre, etc), les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, payent, les agences ouvertes, bateaux et bateaux à vapeur, sur les maisons de commerce faisant la commission, 25 $. Les abonnements se paient d'avance d'avance.

Le chapitre des annonces ne sera pas limité à un carré chaque jour, mais sera pris par semaine.

LES ANNONCES de nature à faire rougir, les articles qui attirent l'attention du public à des vues d'immoralités, doivent insérées, les à taxés agités par des passagers, les annonces de bals, offices, etc. &c. devront payer au tant des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles payent $1 par ligne pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui articles d'une nature personnelle, ou qui ne pourront être à taxés, payeront le double du prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes par administrateurs, ventes de chemins, maisons à louer, ventes d'esclaves, ventes de bateaux, etc. payeront le double du prix ordinaire.

LES ANNONCES qui ne paraîtront pas dans le jour, seront payées comme pour un jour.

LES ANNONCES publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il ne soit du répondant.

LES THÉATRES et autres entrées ouverts pour l'amusement public, seront insérés chaque jour de nouvelles annonces, gratuit, à la saison des plaisirs publics.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, payeront double du prix ordinaire.

LA MAISON de Residence à louer.— Une belle maison à 3 étages située No. 241, rue de Camp, près la rue Julia, avec cuisine, écurie, hangar, citerne et tout ce qui est convenable pour une famille. On pourra entrer immédiatement en possession, s'adresser à

27 août COYSEVOX & Co. 55, Nlle. Levée.

A LOUER.—Le beau Magasin rue Chartres, occupé par Messieurs Hart, Labatt & Co., dont le bail expire le premier novembre prochain. S'adresser à

J. & A. GARNIER.

29 août

A LOUER.

Une Maison de trois appartements, rue d'Espagne entre Marais et Conti-Chico.

Une Maison de deux appartements, rue des Ursulines Hommes, près calle d'Enghien.

Une Maison de deux appartements, rue d'Enghien, près calle des Ursulines.

Un appartement au-dessus de Ste. Anne et Claiborne.

Un appartement au-dessus de Ste. Anne et Claiborne.

Une Maison rue Claiborne, près calle Ste. Anne.

Une Maison rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dauphine.

Toutes ces maisons sont neuves et construites en briques. La possession peut en être donnée de suite. Les conditions sont très libérales. S'adresser rue de Chartres, No. 122.

19 août

A LOUER.—Une maison en briques à deux étages située dans la rue St.-Louis, vis-à-vis la saison du bain, entre la Bourse et la Place d'Armes. Elle est très convenable pour un café et un restaurant. S'adresser à

19 août J. CHALARON, 51 Bienville.

A LOUER.—Le magasin en briques à trois étages, No. 87, rue Chartres, occupé par MM. PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée.

A LOUER.—La grande Maison à étage en briques, située à l'encoignure des rues Ste. Anne et Bourgogne. Possession en sera donnée le 13 août.

S'adresser à W. G. VIGURIE,
19 août 60, rue de Chartres.

A LOUER présentement—Une Maison haute, rue de l'Esplanade. S'adresser à

R. BRUGIER,
7 juil No. 9, rue St. Louis.

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre prochain une Maison située à l'encoignure des Toulouse et Vieille Levée, dernièrement occupée par un magasin de Vaisselle, avec tous ses vitrages, consistant en vitrines.

11 juil

A LOUER, à un prix modéré, jusqu'au 1er. novembre, une chambre vaste et agréable, à l'encoignure de la rue de la Commune et du Camp. S'adresser au No. 26, rue du Camp. 30 juin.

A LOUER présentement, une maison haute, sur l'Esplanade, entre Bourbon et Rampart. S'adresser à R. BRUGIER, 9, St. Louis. 10 juin

---

A LOUER—Une maison à étages, située à l'encoignure des rues Magasins et Bartholomey.

Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à Henry Tete, 13, rue Conti. 3 juin

---

A LOUER pour le 1er. juin, la petite maison No. 18, rue des Grands-Hommes. S'adresser à

R. BRUGIER, 9, rue St. Louis.

A LOUER présentement, la maison neuve à étages en briques, située rue Bourgogne, entre Bienville et Dauphine. S'adresser à

R. BRUGIER, 9, rue St. Louis

A LOUER.—Une maison située rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, en face de la Salle Washington. Pour les conditions, s'adresser rue de Chartres, No. 133.

A LOUER.—Le magasin No. 30 de la rue de la Douane, ci-devant occupé par Messrs. Coit & Co. Possession peut en être donnée immédiatement. S'adresser à

30 mai—tf CHARLES LAMMACK Co.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. 1.

Séance de Lundi, 13 Juillet 1840.

LE Conseil de la Municipalité No. 1 de la ville de la Nlle-Orléans, arrête ce qui suit:

1o. A dater de la promulgation de la présente ordonnance, il ne sera permis à aucun marchand étaler ou exposer de marchandises, bijouterie, bottes, souliers, chapeaux, casquettes, quincaillerie, coutellerie, gravures, linges faits, articles de bureaux, etc. de stationner sur aucune voie publique, chemin, levée ou banquette dans les limites de cette municipalité, moyenne de trois jours d'emprisonnement et d'une amende de dix piastres pour chaque contravention; et en cas de plus, à l'effet d'assurer la fidèle exécution de la présente ordonnance, les commissaires des marchés aux légumes et aux bouceries seront tenus personnellement responsables de la mise en vigueur des présentes résolutions, et seront sujets pour la 1ère et la 2de contravention à une amende de vingt cinq piastres, et de plus à être déchus par le maire, dans le cas qu'ils seraient trouvés coupables de négligence à leurs devoirs. Le commissaire de la halle aux bouceries devra faire l'inspection de la rue Ste. Anne à la rue St. Philippe, et le commissaire de la halle aux légumes depuis la rue St. Philippe à la rue des Ursulines. Les autres parties de la cité Municipale seront inspectées par les commissaires des divers districts sous lesquels elles ont conditions.

2o. Tous tenneurs de cabarets, cafés, brasseurs et tous autres qui loueront ou fourniront des places sur la façade de leurs maisons à des colporteurs pour y stationner, paieront une amende de vingt-piastres pour chaque contravention, et en cas de récidive, leur licence leur sera retirée.

3o. Pendant les mois de l'été durant lesquels il n'est permis de vendre des huîtres, il ne sera pas permis aux fermiers des postes d'huîtres, d'y vendre des liqueurs spiritueuses, sous peine d'une amende de vingt cinq piastres par chaque contravention, et en cas de récidive, sous peine de la dite amende d'y vendre aucune chose que des fruits.

4o. Les propriétaires du ferry en bac à vapeur devront confectionner un entourage solide ayant une grande et une petite porte en face du débarcadère du ferry, lequel entourage aura trente pieds de face à la Levée, et devra se prolonger de chaque côté jusqu'au fleuve. Les portes seront fermées après que le bateau aura cessé de courir. L'intérieur de cet enclos devra être maintenu dans le plus grand état de propreté, sous peine d'une amende de dix piastres par chaque contravention.

5o. Les emplacements ou pavillons où il se détaille maintenant des glaces, limonades, &c., devront immédiatement être déguerpis, et les dites limonades auront la faculté, sur la demande qu'ils pourront en faire, de transporter leurs petits pavillons sous une des allées de la Place d'Armes, en face de l'église, pour chacun desquels emplacements ils paieront à la Municipalité la somme de vingt cinq piastres par mois pendant les mois d'été.

6o. A dater de la présente ordonnance, il ne sera permis de tenir ou exposer en vente des marchés d'autres étals que ceux seulement pendant les heures du marché; c'est à dire jusqu'à dit heures du matin] que ceux pour la vente du jambon, petit salé, porc, farine, maïs, riz, pois, haricots, grains, vermicelle, café et bierre du pays.

Tout l'emplacement qui se trouve sur la Levée entre les deux halles devra être tenu libre et débarrassé de tout colporteur; et après les heures du marché, tous les débris des marchés ainsi que l'espace entre les deux halles, seront journellement balayés et maintenus propres; les deux commissaires sont chargés de veiller à l'exécution de la présente disposition, sous peine, en cas de négligence, d'une amende de quinze piastres par chaque contravention.

7o. Les présentes résolutions seront imprimées en anglais et en français et publiées dans plusieurs gazettes; et en outre le libraire est et demeure invité à les faire imprimer au nombre de cent exemplaires et à les faire afficher dans diverses parties des trois halles de cette Municipalité, et en tous autres lieux publics, de sorte que toute personne intéressée puisse avoir connaissance de la présente ordonnance et de ne pas prétendre en ignorer la promulgation.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 14 juillet 1840.
(Signé) WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme.
S. W. WATERS, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. 2.

Séance de Lundi 20 juillet 1840.

RÉSOLU, Que l'ordonnance passée à la dernière séance, concernant la police de la Levée et des environs des Halles, soit amendée de manière à effacer de la dite ordonnance la disposition pénale de trois jours d'emprisonnement, prononcée contre les coupeurs qui stationnent entre les deux halles.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 25 juillet 1840.
(Signé) WM. FRERET, maire.
Pour copie conforme.
(Signé) S. W. WATERS, secrétaire

AUX BROQUISTES.

LES soussignés ont en magasin 30 barriques de poudre de Hazard, fine, grenée, qu'ils offrent à vendre à bas prix; ainsi que toutes autres qualités de poudre sur demande.

HAYES FRÈRE & Co., 40, Gravier-York,
26, rue de la Douane.

MACHINES A VAPEUR.

LES soussignés agens de Geoffroy & Cyon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à scies, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.

13 juin FRERET BROTHERS.

EN dégagement du navire Eulalie de Bordeaux et à vendre par les soussignés:

10 barriques vin rouge Montferrand,
10 caisses vin de Médoc et St. Julien,
24 barriques vinaigre blanc.

[illegible] pipes vin rouge [illegible]
[illegible] vin rouge [illegible]
[illegible] de St. Julien,
[illegible] de différents marques,
[illegible] de Médoc,
[illegible] barriques vin Rouge, différens crus,
[illegible] de vin de Marcellin.

[illegible] J. CAZDEVILLE & Co.
31 [illegible] No. 19, rue Toulouse.

HUILE.—2000 gallons huile de sperm, 2000 de huile de baleine blanche, en barriques, barrons et barils, à vendre par

BOGERT & HAWTHORN,
31 août 68, Gravier.

VIN DES ILES CANARIES, en barriques, pipes, 1/2 pipes et barils à vendre par

N. D. CHAMBERLIN & Co.,
31 août 40, rue Gravier.

---

100 CAISSES de 6 et 12 livres [illegible] poudre à canons, à vendre par

CONVERSE & Co., 55, Nlle. Levée.

RIZ, à vendre par

CONVERSE & Co., 55, Nlle. Levée.

CONSERVES, poivrade, poivre et noix muscades, à vendre par

CONVERSE & Co., 55, Nlle. Levée.

FARINE.—700 barils farine première [illegible] à vendre par

MAHARD & BROTHER,
31 août 26, Nlle. Levée.

GENIÈVRE, Vins, Sacs de pitre—30 pipes genièvre de Hollande, 10 pipes rum de la Jamaique, 50 quarts de barrique vin de Malaga, 100 paniers vin de Champagne, 50 sacs de piments, 50 balles sacs de pitre, à vendre par

ORONIER & Co.
1er sept

SUCRE et Café de la Havane—15 à 20 sacs café de la Havane, 30 caisses sucre brun, 50 de sucre blanc de la Havane, 200 millions cigares de la Havane.

R. GRONIER & Co.
1er sept

GENIÈVRE de Hollande—100 pipes genièvre de l'Union de l'Ancre, de Charles Boyer, d'Amsterdam, à vendre par

BAGEDORN & CRAMER,
7 sept 20, rue Bienville.

TRAITES sur Boston à 60 jours—Traites chacune de la somme de $1000 et au dessous, à vendre par

ADAMS HARTWELL & Co.
1er sept 50, rue Pydras.

MOUCHOIRS de poche, fond blanc, brodés aux coins; mouchoirs imitation Madras; châles fond rouge Turc; ceintures, etc., à vendre par

BOURRY D'IVERNOIS, 39, Chartres.
5 août.

TOILE à drap blanche et écrue—200 balles en magasin à vendre par

JOHN A. MERRITT, 48 Camp.
19 août

FICKELLE—30 belles convenables pour presses à coton et planteurs à vendre par

JOHN A. MERRITT, 48 Camp.
19 août

VIN de Catalogne, crus de vie d'ancienne ion qualité, en magasin à vendre par

R. GRONING & Co.
19 août

CAFE—1400 sacs de café vert de la Havane, dernière arrivée à vendre par

R. GRONING & Co.
19 août

WAGGONS, charrettes, drays et roues de toutes dimensions, constamment en main à vendre par

JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.
19 août

MUSCADES—30 barilles muscades fraîches à vendre par

N. D. CHAMBERLIN & Co.
40, rue Gravier.
19 août

CORDE D'EMBALLAGE—100 rouleaux à vendre par

JOS. D. DENEGRE,
19 août 16, rue de la Douane.

SUCRE—100 boucauts très qualité à vendre par

P. A. GIRAUD,
19 août 6, Nlle. Levée.

FARINE.—100 barils farine fraîche superfine. Vendre par

P. A. GIRAUD,
19 août 6, Nlle. Levée.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié à vendre par

P. A. GIRAUD,
19 août 6, Nlle. Levée.

CRIN, cru, crin à plates, en barils et en balles à vendre par

JAMES D. DENEGRE,
19 août 16, rue de la Douane.

VIN DE MADERE—en barriques et 1/2 pipes à vendre par

N. D. CHAMBERLIN & Co.
19 août 40, rue Gravier.

SAVON.—100 caisses en magasin à vendre par

N. D. CHAMBERLIN & Co.
19 août 40, rue Gravier.

VIN—GALA A CARROLLTON—Le jardin sera brillamment illuminé les dimanche, mardi et vendredi soirs lorsque le temps le permettra. Les chœurs parfaitement exercés, sous la direction de M. Lacombe, seront de Carrollton, le mardi et le vendredi, à 8 heures p. m. Le Dimanche les chars, suivant l'usage, partiront à chaque heure, depuis 6 heures p. M.

19 juil. ingénieur en chef de N. O. C. R. R. C.

TOILE et Corde d'emballage—1000 rouleaux de corde d'emballage et 1 balle toile d'emballage de Dundee, en magasin et à vendre par

P. A. GIRAUD,
19 juil 72, rue Bienville.

MOUCHOIRS—Un grand assortiment de mouchoirs de Madras, de Vienne, de mousseline blanche, et imitation batiste; ainsi que des cravates de mousseline imprimée, à vendre par

CLASON & VLES,
44, Chartres, en premier.
29 août

TOILE Allemande, pistille royale, toile à chemises de 61, etc., à vendre par

HUGO C. GILDEMEESTER, 43 Bienville.
1 août

CHAUX—665 barils chaux de Thomaston à bord de la goélette Hero, à vendre par

[illegible]
19 août

SAVON.—300 caisses savon No. 1 Gouldé; 100, de do J. H. Morton; 100 de do W. L. Brooks; 100 de do Gouldé extra, reçues par le barque Neva et à vendre par

DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane.
19 août

HUILE.—10 tierçons huile de baleine blanche à vendre par

DAVIS & HOBART,
19 août 18, rue de la Douane.

PORTER DE LONDRES, dit Double Brown Stout.—Le soussigné vient de recevoir directement de la brasserie Hanson, comme du 8 juin, 50 barriques de cette bière, qu'il vendront en lots de 10 barriques ou plus, à bas prix et à des termes accommodans.

CHARLES CLEGG, 47, Royale.
19 mai—6jm

VINAUX BLANCHISSEUSES—Eau de Javelle—Cette eau a la propriété de faire disparaître toutes les taches d'encre, de vin, café, thé, fraise sur quelque le linge de table est exposé.

Mise en petite quantité dans les savonnages, elle donne au linge un aux blanchement parfaite, à vendre en gros et en détail à la pharmacie de

A. A. PEYCHAUD, 126 Royale.

TOILE DU KENTUCKY.—Cordes d'emballage et ficelles à vendre par

SAMUEL BELL,
30 juin 60, rue des Magasins.

LOG-CABINS—Récemment reçu un nouvel envoi d'excellents *Log-Cabins* et *Hard-Cider* à vendre par les pinglos dites *Log-Cabins* et *Hard-Cider* à vendre par

HYDE & GOODRICH,
30 juin 18, rue de Chartres.

AIGUILLES DITES IMPERIALES—Reçues et à vendre par un nouvel envoi de celles marquées Hyde et Goodrich.

HYDE & GOODRICH,
30 juin 18, rue de Chartres.

DEUX hommes de journées, forblantiers et trois couvreurs, peuvent trouver de l'emploi en s'adressant à

LYALL & DAVIDSON,
14 juil. 140, rue des Bonapart.

MAIS—434 sacs maïs en débarquant aujourd'hui, à vendre par

JUSTUS VAIRIN & Co, 30 Pydras
22 st

CAFE de la Havane—245 sacs très qualité, reçus par le brick Ajax et 150 sacs en magasin à vendre par

ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.
22 st

INDIGO—10 sacons de Caracas, en magasin et à vendre par

N. D. CHAMBERLIN & Co.
10 sept 40, rue Gravier

RUM de la Jamaique—6 puncons en magasin à vendre par

N. D. CHAMBERLIN & Co.
10 sept 40, rue Gravier

EAU-DE-VIE du pays—100 barils 1ère et 4ème preuve, à vendre en magasin par

N. D. CHAMBERLIN & Co.
10 sept 40, rue Gravier

VINS DE CHAMPAGNE.—La maison Lambert & Co. d'Aviza, reconnue depuis plusieurs années pour la supériorité de ses vins de Champagne, vient de faire un bel assortiment, dans ses magasins que nous offrons de vendre avec toute garantie de son *excellente qualité* et à prix modérés.

BLANCHARD, EIMER & Co.
17 st 36, Bienville.

RECU d'importation directe de Bordeaux et à vendre par les soussignés à des prix et conditions avantageuses, les marchandises suivantes:

210 barriques vin rouge ordinaire, B. Bassens,
220 do do do Montferrant, 1837
100 do do vieux Marcs, Médoc,
100 do do Pauillac Médoc, 1836,
100 do do vieux St. Estephe, 1836,
74 do do Margaux, Médoc,
67 do do Baune Mouton,
67 do do St. Julien Médoc,
67 do do Chateaux Lafitte, 1833,
12 bouteilles vin Bordeaux, Haut Sauterne,
10 do do do do Haut Sauterne,
29 barils vinaigre blanc,
27 barils vieux cognac, marque J. J. Dupuy,
5 do do do de Castillon,
5000 caisses vin rouge, qualité ordinaire,
50 do do do blanc, vieux Barsac,
50 do do do Haut Sauterne,
25 caisses Grand La Rose, 1833,
20 do Haut Brion La Mission, C. C. 1837,
30 do Chablis,
150 do vieux Margaux, Médoc, 1833,
25 do do Chateau Lafitte do
25 do do do Latour do.
500 caisses prunes à l'eau de vie en bocaux,
300 paniers anisette surfine,
10 paniers Champagne, première qualité,
50 milliers bouchons fin, demi-longs,
20 Paniers bouteilles vides de Bordeaux,
100 caisses vinaigre, porcelaine Sarte Hollande, contenant liqueurs assorties,
50 caisses cerises à l'eau de vie, dite marque J. Sadin,
5 services complets en porcelaine blanche,
2 caisses contenant 50 miroirs de différentes grandeurs.

R. A. LEFEBVRE & Co.
9 sept 16, rue Toulouse.

ARTICLES DE FANTAISIE—Les soussignés viennent de recevoir de nouveaux envois d'articles de fantaisie de Londres et de Paris, consistant des bijouterie de toilette en acajou et en bois de rose pour hommes et pour dames, avec glaces et instruments de toilette en argent; des pupitres à écrire bois de rose, style de la régence, en bois de rose et d'ébène; des boîtes à ouvrage en Tortoise et autres; des vases de porcelaine, des pots à fleurs, des flacons d'odeurs; et toutes sortes de fantaisies et d'articles d'ameublement; des cadeaux de mariage, de boîtes à cartes, de boîtes à priser, de boîtes à cigares et de boîtes à musique.

HYDE & GOODRICH,
30 juin 18, rue de Chartres.

MOULIN A BOIS DE ROBINVILLE,
Entre Grande Prairie et Pointe Jefferson.

LES soussignés, ayant leur Moulin en opération, sont prêts à exécuter les ordres pour bois de charpente, lattes et essentes, qui pourront leur être transmis, soit au moulin, soit au magasin de Victor David, rue de la Vieille-Levée.

Pointe Jefferson, 18 mai 1840.

14 m. JOHN S. DAVID & Co.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes:

20 quarts de pipes Lisbon de vieille, pure fine, champagne, Chablis, Sauterne, Bordeaux, qualités très supérieures, 10 barils.

Dépositaires authentiques.

Vieux cognac en barrique, St. Julien, St. Estèphe, Margaux, Chateau Lafitte, Chateau de Beaucaillou, qualités et prix.

Du vin doux de Bordeaux St. Julien, en petit lot.

De vin rouge, de différentes qualités et prix, en bouteilles et à demi-bouteilles.

Vieux blancs en tierçons de 30 et 30 gallons, très bonnes qualités.

Du vin doux de 12 bouteilles et qualité supérieure en caisses de six bouteilles Bernet et Bontemps.

Eau de vie ancienne, en demi pipes, quarts de pipes et barils.

Liqueurs assorties en caisses de 12 bouteilles.

Do do en flacons de Provence.

Sirops de [illegible] en caisses de 12 petites bouteilles, suivant [illegible]

Anisette fine, en bouteilles.

Orange en crochets.

Marasquin véritable de Zara en cabaret de 24 bouteilles, qualité très supérieure.

Fruits à l'eau de vie assortis, à très bon marché.

Olives en petites bouteilles de 30 à 70 livres.

Champagne Ay ler qualité, Sillery, mousseux blanc, [illegible]

HERBAULT FRERES,
19 [illegible] 79, rue Bienville.

REÇU par le Lodoyssen, un [illegible] vin blanc [illegible] Bordeaux.

Et à vendre par

[illegible]

Pantalons [illegible]
Bonnets en toile grise très fine,
Chapeaux blancs en [illegible]
Ouille fil, dessins nouveaux,
Marchand de [illegible] coin, [illegible] et autres articles,
Gants fil d'Espagne,
Chemises et chemisettes en batiste d'Irlande [illegible]

Le soussigné prévient incessamment pour France, [illegible] de vapeur les [illegible] qui lui doivent d'[illegible] [illegible] pour régler leur compte.

Rue Royale, entre Bienville et Conti.

[illegible] à vendre par

[illegible]

[illegible] à vendre par

[illegible]

[illegible] à vendre par

[illegible]